

Lundi 31 octobre 2022

Tous ensemble contre la pollution de l'air : Premier comité de pilotage de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans les Bouches-du-Rhône

L'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé humaine et l'environnement, qui nécessite des actions ambitieuses. Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) constituent des outils locaux pour améliorer la qualité de l'air. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte quatre PPA : Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Alpes-Maritimes (06) et Vaucluse (84).

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) permet de planifier des actions pour préserver et améliorer la qualité de l'air sur un département.

Les objectifs du PPA dans les Bouches-du-Rhône

Après deux années de travail partenarial entre l'État, les collectivités, les opérateurs économiques, les associations et les chambres consulaires, la révision du PPA des Bouches-du-Rhône, a été approuvée par arrêté inter-préfectoral du 2 mai 2022. Ce plan vise à réduire dans les plus brefs délais les émissions de dioxyde d'azote et à faire respecter les valeurs limites. Par l'intermédiaire de 55 actions, le plan a 3 grands objectifs :

- Ne plus avoir de dépassement de la valeur-limite fixée par la Commission européenne en dioxyde d'azote ;
- Ne plus avoir de population exposée à des dépassements de cette même valeur-limite en 2025 ;
- Viser les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines, plus stricts que la réglementation en vigueur.

Le PPA des Bouches-du-Rhône constitue en ce sens un plan ambitieux, évolutif, réaliste et multisectoriel. Pour s'assurer de sa mise en œuvre effective, des comités de suivi sont régulièrement organisés.

Comité de pilotage du 18 octobre 2022

À l'occasion du comité de pilotage du 18 octobre 2022 à la préfecture des Bouches-du-Rhône, les points suivants ont été abordés :

- 1) *Les actualités relatives à la qualité de l'air* : plan de sobriété, décarbonation, journée nationale de la qualité de l'air, Zone faible émission (ZFE) et Fonds Air/Bois ;

Service Régional de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





2) *Le suivi et l'ajout d'actions* : renforcement de l'encadrement des carrières, fonds air/bois, mise en oeuvre de la Zone faible émission (ZFE), changement de la centrale de production chaud/froid de l'Aéroport Marseille Provence etc. ; le COPIL a par ailleurs validé l'ajout d'une action relative à l'élaboration d'un plan régional de lutte contre la pollution à l'ozone.

3) *L'évolution de la qualité de l'air* : évolution des émissions, des concentrations et de l'exposition des populations, gains du fonds air/bois = - 65 t de PM 2,5 émises ;

4) *Les émissions du secteur maritime* :

- Présentation par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) des actions en matière de qualité de l'air (branchements des navires à quai, charte bleue...);

- Présentation par la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM MED) des contrôles opérés et de l'expérimentation « MAR-SOx ». Cette expérimentation consiste à évaluer la teneur en soufre des combustibles utilisés par les bateaux par drone ;

- Présentation par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) des financements engagés sur le secteur maritime.

Les échanges, ouverts et nourris, ont montré l'attachement des membres du comité à faire avancer les actions en faveur de la qualité de l'air. Les services de l'État, pilotes du plan, ont rappelé aux porteurs d'actions l'importance de transmettre les données de suivi des projets engagés.

En effet, ces données constituent des informations fondamentales afin qu'Atmosud puisse évaluer avec précision les gains espérés de chaque action, et le bénéfice attendu de l'ensemble du PPA.

Ces travaux sont le reflet de la dynamique engagée pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le département des Bouches-du-Rhône et plus largement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ressources :

L'ensemble des éléments constituant les PPA peut être téléchargé via le lien suivant :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-revision-des-plans-de-protection-de-l-r2771.html>